

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 50 Classement au titre des monuments historiques - Site des sources de la Seine à Source-Seine (Côte-d'Or).

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les articles L.622-1 à L. 622-4 et R.622-1 à R.622-10 du Code du patrimoine ;

Vu l'avis favorable de la Commission régionale des patrimoines et des sites en date du 10 juin 2014 ;

Vu l'avis favorable de la Commission nationale des monuments historiques en date du 18 mai 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'accepter l'extension du classement au titre des monuments historiques à l'intégralité du site des sources de la Seine à Source-Seine (Côte-d'Or) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à accepter l'extension du classement au titre des monuments historiques à toutes les parcelles, propriété de la Ville de Paris, du site des sources de la Seine à Source-Seine (Côte-d'Or).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO